



OFFICE DE TOURISME DE  
**LA CHAMPAGNE CONLINOISE  
& DU PAYS DE SILLÉ**

---

## CATÉGORIE III

---

**Cet Office de Tourisme, classé dans la catégorie III, appartient au réseau d'Offices de Tourisme de France® et s'engage à :**

- Mettre à votre disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles.
- Faciliter vos démarches.
- Vous offrir du mobilier pour vous asseoir.
- Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale.
- Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en une langue étrangère au moins.
- Etre ouvert au moins 120 jours par an samedi et dimanche inclus en période touristique ou d'animation.
- Répondre toute l'année à vos courriers.
- Assurer un service d'accueil tenu par du personnel pratiquant une langue étrangère au moins.
- Assurer la fourniture des cartes touristiques, plans et guides touristiques sur support papier.
- Vous donner accès à son site internet bilingue.
- L'office de tourisme doit diffuser des informations a minima sur support papier sur sa zone géographique d'intervention relatives :
  - à tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées téléphoniques, le nombre d'étoiles ;
  - aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales ;
  - aux évènements et animations ;
  - aux numéros de téléphone d'urgence.
- Mettre à jour annuellement son information touristique.
- Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence.
- Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction.
- Mettre à votre disposition un conseiller en séjour.
- Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.
- Actualiser les données sur l'offre touristique de sa zone géographique d'intervention.